



**NOTE DE TRAVAIL**

**GROUPE D'EXPERTS DE LA FACILITATION (FALP)**

**QUATORZIÈME RÉUNION**

**Montréal, 20 – 24 avril 2026**

**Point 5 : Nouvel objectif stratégique pour le plan d'activités 2026-2028 – « Aucun pays laissé de côté »**

**FAIRE PROGRESSER LES ACTIVITÉS MONDIALES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS RELATIVES AU RÉPERTOIRE OACI DE CLÉS PUBLIQUES**

(Note présentée par le Secrétariat)

**RÉSUMÉ**

Le programme relatif au Répertoire OACI de clés publiques (RCP) facilite la coopération et la mise en commun d'informations pour permettre une utilisation sécurisée et efficace des documents de voyage électroniques et numériques. Au fil du temps, le renforcement des capacités est devenu une composante essentielle des activités du programme qui aide les États à authentifier correctement ces documents au moyen des données du RCP.

Dans la note de travail A42-WP/475 présentée à l'Assemblée de l'OACI, il est recommandé d'élargir les travaux de renforcement des capacités relatifs au RCP. Il a été convenu que les recommandations à cet effet seraient examinées plus avant, avec la contribution de groupes d'experts compétents.

La Commission du Répertoire OACI de clés publiques continue de faire avancer ses travaux sur le renforcement des capacités et examine déjà des possibilités par rapport aux recommandations de la note. Néanmoins, pour que la formation et les activités de renforcement des capacités soient harmonisées et exhaustives et permettent la pleine utilisation des documents électroniques et numériques par tous, il sera nécessaire de ne pas limiter les travaux au seul programme relatif au RCP.

**Suite à donner par le Groupe d'experts FAL :**

Les suites à donner par le FALP sont présentées au paragraphe 3, ci-dessous.

**1. INTRODUCTION**

1.1 La note A42-WP/475, présentée par l'Argentine, avec l'appui de 16 États d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale, décrit des possibilités d'amélioration de l'utilisation des passeports électroniques afin de renforcer la sûreté et l'efficacité en faisant progresser les activités de l'OACI menées dans le cadre du programme relatif au Répertoire OACI de clés publiques (RCP).

1.2 À la suite de l'examen de la note, l'Assemblée a renvoyé devant le Conseil les suites à donner, reproduites ci-dessous, portant sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités, en vue d'une

étude plus approfondie et d'une proposition de marche à suivre, avec la participation des organes techniques compétents.

- a) mettre en place des programmes spécifiques de formation et d'assistance technique pour les pays se trouvant au stade de la mise en œuvre, en accordant une attention particulière aux meilleures pratiques et à l'utilisation optimale du RCP ;
- b) promouvoir l'intégration régionale au moyen d'accords de partage en matière d'infrastructures et de connaissances techniques afin de réduire les coûts et de faciliter l'adoption du RCP.

## 2. ANALYSE

2.1 Le programme relatif au RCP OACI regroupe les autorités nationales et les organisations internationales et régionales chargées de la délivrance et de l'utilisation de documents de voyage électroniques lisibles à la machine, d'authentifiants de voyage numériques et d'autres documents numériques et électroniques, afin qu'elles puissent collaborer et mettre en commun les données nécessaires à l'authentification des documents.

2.2 La participation au programme relatif au RCP est volontaire, les membres choisissant d'y adhérer et de payer les frais de participation associés en fonction des avantages qu'ils en retirent. En février 2026, le programme comptait 107 membres, leur nombre ayant augmenté à un rythme relativement rapide au cours des dernières années. Les nouveaux membres disposent généralement d'une expérience assez limitée en matière de délivrance et de vérification de documents électroniques et numériques. On a donc mis l'accent sur les travaux de renforcement des capacités dans le cadre du programme afin de veiller à ce que les membres tirent avantage de leur participation au programme et qu'ils puissent régulièrement mettre en commun des données de grande qualité qui sont utiles à l'ensemble de la communauté.

2.3 Au cours des dernières années, la Commission du Répertoire de clés publiques, organe directeur du programme, a tenu des ateliers annuels en marge de chacune de ses réunions, a organisé plusieurs ateliers et séminaires régionaux et a mis en place un programme d'accompagnement dans le cadre duquel les États demandeurs sont jumelés à des mentors expérimentés qui aident les autorités bénéficiaires à distance ou en personne.

2.4 La 32<sup>e</sup> réunion de la Commission du Répertoire de clés publiques (une assemblée annuelle de tous les participants au RCP) a eu lieu en décembre 2025. Au cours de cette réunion, la Commission s'est penchée sur la possibilité de réorganiser les activités d'accompagnement prévues par le programme, étant donné qu'elles requièrent beaucoup de ressources, d'en faire bénéficier un groupe plus large et de les adapter en fonction des besoins de chaque entité, notamment en améliorant l'analyse préalable à l'accompagnement, en élaborant un programme de formation axé sur les connaissances de base en matière de documents de voyage qui pourrait être suivi avant l'accompagnement, et en créant éventuellement un programme de formation modulaire qui pourrait être adapté en fonction des besoins d'un État donné. L'importance de coordonner les activités du programme avec celles d'autres groupes compétents pour assurer la complémentarité, en particulier le sous-groupe chargé de la mise en œuvre et du renforcement des capacités du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP), a aussi été soulignée. La Commission a créé un sous-groupe chargé d'examiner la question plus avant et a approuvé en principe le recrutement d'un consultant afin de réaliser un état des lieux et de recenser les besoins en matière de renforcement des capacités et formuler ensuite des propositions pour faire évoluer le programme.

2.5 L'évolution prévue des activités d'accompagnement tient compte de certaines recommandations présentées dans la note A42-WP/475. Un programme modulaire structuré autour d'un cursus permettrait de mieux adapter la formation aux besoins individuels des États. La création d'un forum d'accompagnateurs qui réunirait des groupes régionaux et internationaux est envisagée. Un tel forum renforcerait l'assistance technique fournie au niveau régional, grâce à une mise en commun appropriée du savoir-faire qui prendrait en compte les défis et les difficultés propres à une région.

2.6 L'organe exécutif du RCP OACI - un sous-groupe composé de membres de la Commission chargé de fournir des conseils stratégiques à cette dernière - se réunira la prochaine fois en Argentine à la fin du mois d'avril 2026. Cette réunion sera l'occasion d'échanger avec les autorités sur les recommandations qu'elles ont présentées dans la note et de déterminer les manières possibles d'y donner suite. Un atelier en marge de la réunion contribuera à soutenir les efforts de renforcement des capacités relatives au RCP menés au niveau international.

2.7 Même si les États pouvaient se prévaloir des avantages sur le plan de la facilitation que constituent les passeports électroniques par une formation complète et des activités de renforcement des capacités axées sur la délivrance et la vérification de ces passeports, ils ne pourraient pas en tirer pleinement parti du seul fait du programme relatif au RCP. L'amélioration de la sûreté et de l'efficacité des passeports électroniques nécessitera que les décideurs, les équipes de mise en œuvre technique, les gestionnaires de projets et de programmes et d'autres spécialistes des questions afférentes aux politiques prennent des mesures, que la mise en œuvre soit conforme aux dispositions de l'Annexe 9 de l'OACI et que l'ensemble de l'écosystème d'identification des voyageurs soit bien géré. Un programme complet et bien structuré de renforcement des capacités devrait donc s'appuyer sur les formations de l'OACI, les éléments indicatifs et les documents sur le renforcement des capacités élaborés par différents groupes de l'OACI ainsi que certaines initiatives bilatérales ou multilatérales directes de formation et de renforcement des capacités.

### 3. RECOMMANDATIONS

3.1 Le Groupe d'experts est invité à :

- a) demander au Groupe de travail sur le renforcement des capacités en matière de facilitation (WGFCB) de collaborer avec la Commission du Répertoire OACI de clés publiques en vue d'examiner les expériences et les enseignements tirés des travaux de renforcement des capacités menés dans le cadre du programme du Répertoire de clés publiques (RCP), qui pourraient servir à guider le déploiement à plus grande échelle des activités de renforcement des capacités en matière de facilitation ;
- b) demander au WGFCB d'examiner les recommandations présentées dans la note A42-WP/475 et l'avantage de mener des activités complémentaires de renforcement des capacités dans le cadre des programmes de facilitation, y compris le RCP OACI, pour l'élaboration d'initiatives de renforcement des capacités en matière de facilitation.